



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 7 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Sophie CELTON, Première Adjointe,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 30 mai 2018

Etaient présents : André MOLINO⁽¹⁾, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe, Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT⁽³⁾, Honoré LAMBERT, Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Carole HALGAND⁽²⁾, Adjointes.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Christine ARNAUDO⁽⁴⁾, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Tayeb KEBAB, Hocine BEN-SAÏD, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Jérémy MARTINEZ, Emilien GOGUEL-MAZET, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Mike ARINCI, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : André MOLINO⁽¹⁾ par Sophie CELTON, Hélène FERRANDI par Arthur MELIS, Christine ARNAUDO⁽⁴⁾ par Gérard GUERRERO, Elisabeth ROUDIL par Honoré LAMBERT, Anne OLIVERO par Patrick MAGRO, Sophia FELLAHI-TALBI par Hervé VAQUIER-TOLINOS, Audrey CERMOLACCE par Tayeb KEBAB, Patrick FORNERONE par Angélique ORENGO, Jean-Claude CABRAS par Corinne PORSIN-RAIDIN.

Etait absente excusée : Martine CARMONA-FORNERONE

Secrétaire de séance : Jérémy MARTINEZ

(1) représenté jusqu'au vote de la 7^{ème} question et arrivé avant le vote de la 8^{ème} question ; (2) arrivée avant le vote de la 8^{ème} question ; (3) partie après le vote de la 9^{ème} question ; (4) représentée jusqu'au vote de la 21^{ème} question et arrivée avant le vote de la 22^{ème} question

=====

MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UN SERVICE PUBLIC DE PLUS : LA TRESORERIE DES PENNES MIRABEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'UNANIMITE, la motion suivante :

Alors que notre commune a besoin du soutien du service public, le projet de fermeture de la trésorerie des Pennes-Mirabeau, sans qu'aucune mesure ne vienne garantir la tenue d'une permanence locale par l'administration des finances, constitue un nouveau recul pour les Septémoises et les Septémois en termes de service public local.

La réorganisation des services sur une logique purement comptable qui s'appuie pour l'essentiel sur les réductions de personnels, affecte tous les secteurs de l'action publique toujours au détriment des populations et des personnels.

Cette « rationalisation » se traduit par des suppressions de services rendus dans tous les domaines de l'action publique, de la protection des forêts à la sécurité publique, même si sur ce point, nous avons obtenu, grâce à la mobilisation des Septémoises et des Septémois, une mutualisation cohérente des moyens de Police nationale.

Ces mesures provoquent également la suppression de plusieurs permanences de proximité : la Caisse d'Allocations Familiales, la Sécurité Sociale et la Caisse d'Assurance Retraite et de la santé au travail.

La décision de fermeture entrainerait pour les Septémois de :

- Se rendre à la Trésorerie de Marignane distante de plus de 20 kilomètres.
- Ou de communiquer avec l'administration fiscale via Internet.

C'est inacceptable ! Les Septémoises et les Septémois ont besoin de relations facilitées avec les services fiscaux afin de pouvoir expliquer leur situation et entretenir avec les services du Trésor public une vraie relation de contribuable citoyen.

Cette suppression ignore les difficultés de toutes les personnes qui ont des problèmes de mobilité. C'est d'autant plus vrai que les moyens de transports en commun directs sont inexistantes entre Septèmes-les-Vallons et Marignane.

D'autre part, les personnes éloignées des moyens modernes de communication, malgré les efforts de la municipalité pour atténuer la fracture numérique, ont le droit à l'accès aux services que la République a le devoir de faire vivre, selon les principes fondamentaux d'égalité.

Les élu-e-s de Septèmes-les-Vallons réuni-e-s en séance publique, manifestent aussi par la présente motion, leur désaccord de voir s'éloigner du ressort de la Ville, le suivi, le conseil et le soutien dus par l'administration de l'Etat aux exécutifs locaux.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal :

1. De soutenir une motion d'opposition à ce projet de fermeture.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet.

En vue notamment, d'exiger des autorités idoines le maintien de la Trésorerie des Pennes-Mirabeau, comme service de proximité et de pleine compétence.

Le Maire,



André MOLINO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20180607-MOTION01-06-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2018

Publication : 13/06/2018